

10^e Avenant à la Convention
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg
et l'association sans but lucratif «Théâtre national du Luxembourg»

Entre :

- l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par sa ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'État », d'une part,

et

- L'association sans but lucratif « Théâtre national du Luxembourg », représentée par son président, désignée ci-après « l'association », d'autre part;

Un article 21 est ajouté à la convention conclue le 20 février 2015 entre parties :

Article 21.- Aide supplémentaire extraordinaire

Pour l'exercice 2021, une aide supplémentaire extraordinaire d'un montant de 10.000 EUR est accordée à l'association pour la création de la pièce écrite par Elise Schmit (en collaboration avec Adrian Decosta) « Under the sun ».

Ce montant sera liquidé en entier dès signature de l'avenant.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le 13 octobre 2021

Pour l'association

Jean-Claude Hoffmann
Président

Pour l'État du Grand-Duché de Luxembourg

Sam Tanson
Ministre de la Culture

